

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 28 octobre 2015

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Christophe DARIO, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE

Excusé: Patrick TOULET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Le Conseil Municipal accepte la demande de modification de l'ordre du jour, à savoir ajout de deux points supplémentaires :

* **Délibération pour le Centre de Gestion.** Suite à la demande d'affiliation du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de Figeac-Vallée de la Dordogne au Centre de Gestion, il est demandé aux communes adhérentes de délibérer. Le Conseil Municipal accepte cette affiliation à l'unanimité des présents.

* **Convention de Gestion pour l'Aide et l'Assistance des Contrats d'Assurance Statutaire.** Le Centre de Gestion, gestionnaire des personnels communaux en matière de droit demande la signature de cette convention afin d'exercer ses prérogatives dans le respect de la législation actuelle. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à parapher ce document.

Ordre du jour

Le compte-rendu Conseil Municipal du 28 septembre 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

Décision par délégation.

- Logement Ancienne Ecole. Les nouveaux locataires qui devaient occuper cet appartement sont revenus sur leur décision initiale et ne le louent plus. De ce fait le logement est libre. Une annonce va être réalisée pour trouver un nouvel occupant.

Délibération - Convention de servitudes consenties à ERDF et signature acte authentique.

Suite au déplacement de la ligne électrique à proximité de la salle des fêtes ERDF demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel sur terrain municipal (parcelle B57 du bourg) afin d'assurer la maintenance de la nouvelle ligne. Pour cela une demande de constitution de servitudes est à signer par acte notarié. Le coût financier sera pris en charge intégralement par ERDF. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cet acte.

Quercy Energies - Appel à cotisation.

Cet organisme a transmis à la mairie un appel à cotisation pour l'année 2015, et pour

un montant de 150€. Compte-tenu des services rendus à la municipalité passés et à venir, le Conseil Municipal décide d'honorer cette cotisation.

Virement de Crédits.

Afin de payer les intérêts d'emprunts réglés à échéance, il convient d'alimenter le compte correspondant (66111) au détriment du compte Entretien Voie et Réseaux (61523) pour une somme de 2000€. Accord du Conseil Municipal.

Délibération Emprunt Crédit Relais (ligne de Trésorerie).

Les travaux d'extension de la salle des fêtes et de la nouvelle salle vont être terminés. Dès que la réception des travaux sera effective, les entreprises vont transmettre les dernières factures. Les subventions accordées ne seront versées que dans 3 ou 4 mois. Afin de faire face, il est nécessaire de contracter un emprunt de 60 000 € en attendant le versement de ces subventions. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet emprunt relais.

Délibération - Fonds de concours Equipement cuisine.

Afin d'équiper la nouvelle cuisine de la salle des fêtes, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander à la Communauté de Communes ce fonds de concours pour un montant de 4 600 €.

Avenants Travaux Extension cuisine - Salle Intergénérationnelle.

- Avenant n°1 : Menuiseries extérieures - Trivis : Moins Value pour un montant de 648€.
- Avenant N°2 : Gros œuvre - Foissac : Plus value pour un montant de 747,72€.
- Avenant N°3 : Couverture - Issaly : Plus Value pour un montant de 700,32€.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous ces avenants.

Point travaux généraux.

- Voirie : Les travaux prévus au budget (aussi bien communaux que communauté de communes) sont réalisés. Seul le balayage des chaussées reste à faire.
- Eglise. Suite à la tempête de fin août, la mairie a reçu deux devis. Celui de l'entreprise ISSALY a été retenu pour un montant de 5 592 € ; l'assurance prend la totalité de ces travaux à sa charge, hormis la franchise (841.75 €).
- Dégât des eaux dans un appartement. L'assurance verse un forfait de 929,02€ pour la restauration (peinture). Le Conseil Municipal décide de faire réaliser ces travaux par l'employé communal. Le coût sera moindre et le montant de remboursement de l'assurance ne sera amputé que de 10%.
- Cours de l'École. Le couronnement du mur s'impose afin d'éviter une dégradation du crépis. Lors ces travaux seront réalisés le Conseil Municipal étudiera la possibilité de sécuriser ce lieu si nécessaire.
- Débroussaillage. Un certain nombre de chemins communaux seront nettoyés, soit par l'employé municipal, soit par une entreprise mécanisée.

- **Chauffage salle des fêtes.** Le dossier est toujours au point mort malgré les lettres recommandées transmises à l'architecte et au bureau d'études de l'époque. Le sinistre a été enregistré auprès de notre assurance. La commune va bénéficier de la protection juridique pour ce dossier.

Réflexion sur l'utilisation de la nouvelle salle.

Lors d'un prochain conseil municipal il conviendra de se pencher sur l'utilisation de cette nouvelle salle, sur le contrat de location, le règlement intérieur, ainsi que le nom qui lui sera attribué. Les élus sont invités à y réfléchir et apporter leurs propositions.

Syded du lot - opération « Commune 100% Compostage.

Un courrier est parvenu à la mairie afin de proposer à la commune de s'engager dans cette opération. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande de participation.

Le Petit Echo de Cremps.

Afin que la parution soit effective vers le 20 décembre, il est demandé que tous les articles soient déposés fin novembre.

Cérémonie du 11 novembre.

Elle débutera le mercredi 11 novembre à 11h30 et sera suivi d'un apéritif offert à la population.

Planning des élections régionales des 6 et 13 décembre.

* 6 décembre. Présidentes du bureau de vote

de 8h à 13h : Nathalie RICARD

de 13h à 18h : Joseline COURNEDE

Permanences :

De 8h à 10h30 : Michel MAROT - André GILES - Olivier VIALETTE

De 10h30 à 13h : Catherine LACAZE - Patrick TOULET

De 13h à 15h30 : Evelyne CONQUET - Christophe DARIO

De 15h30 à 18h : Jérôme POUZERGUE - Claude CONQUET

* 13 décembre. Présidents du bureau de vote

de 8h à 13h : Nathalie RICARD

de 13h à 18h : Michel MAROT

Permanences :

De 8h à 10h30 : Joseline COURNEDE- André GILES - Olivier VIALETTE

De 10h30 à 13h : Catherine LACAZE - Patrick TOULET

De 13h à 15h30 : Evelyne CONQUET - Christophe DARIO

De 15h30 à 18h : Jérôme POUZERGUE - Claude CONQUET

Etude et analyse du Projet de Schéma Départemental de Coopération intercommunale.

Madame la Préfète a transmis un document d'études à toutes les municipalités afin de proposer 3 scénarios de nouvelles intercommunalités pour le Département du Lot. D'ici fin 2016, ce projet devra être mis en œuvre. Il prévoit une réduction du nombre de communautés de communes et de syndicats mixtes sur le Lot.

Les 3 scénarios possibles :

- * Scénario de « l'éclatement » : 5 intercommunalités sur le département en fonction des bassins de vie. Dans cette optique la Communauté de Lalbenque-Limogne serait rattachée au Grand Cahors.
- * Scénario « minimalistes ». Le département passerait de 12 à 9 intercommunalités. Lalbenque-Limogne demeurerait autonome.
- * Scénario de « l'équilibre ». Les intercommunalités actuelles fusionneraient pour ne faire que 5 grandes communautés de communes. Lalbenque-Limogne serait rattachée au grand Cahors là aussi. Cette démarche est privilégiée par Madame la Préfète.

Les municipalités ont deux mois pour se prononcer sur ces propositions. Le Conseil municipal de Cremps se donne le temps de la réflexion et répondra en temps et en heure.

Questions diverses.

- Villages fleuris. La commune de Cremps a obtenu une distinction à ce concours.
- SYDED - Changement d'horaire. Monsieur le Maire de Lalbenque a transmis un courrier au SYDED afin d'obtenir un changement d'horaire de la déchetterie de Lalbenque. Les horaires actuels ne semblent plus en adéquation avec les besoins de la population.
- Stage Phyto. Afin de pouvoir utiliser les produits désherbants, la municipalité doit déléguer une personne pour suivre un stage, faute de quoi il ne sera plus possible de les utiliser. Au vue de nombreuses obligations : coup du stage, stockage des produits, de l'achat de vêtements obligatoire, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour l'instant.

A 0h00 , l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.